

**\*\*ATTENTION NOUVEAUX TARIFS\*\*ATTENTION NOUVEAUX TARIFS\*\*ATTENTION NOUVEAUX TARIFS\*\***

## **TARIFS DES DROITS D'ACCÈS SAISON 2009-2010**

<b>TYPE DE DROIT</b>	<b>TOTAL À PAYER</b>	<b>TARIFS DES CLUBS</b>	<b>ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES CLUBS</b>	<b>ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE</b>
Droit d'accès annuel avant 9 décembre 2009	<b>235.00 \$</b>	180.00 \$	15.00 \$	40.00 \$
Droit d'accès annuel après le 9 décembre 2009	<b>285.00 \$</b>	230.00 \$	15.00 \$	40.00 \$
Droit d'accès annuel antique Motoneige 1990 et moins	<b>150.00 \$</b>	115.00 \$	15.00 \$	20.00 \$
Droit d'accès annuel-location	<b>400.00 \$</b>	245.00 \$	15.00 \$	140.00 \$
Droit d'accès 3 jours	<b>90.00 \$</b>	70.00 \$		20.00 \$
Droit d'accès hebdomadaire	<b>175.00 \$</b>	155.00 \$		20.00 \$
Droit de remplacement	<b>20.00 \$</b>	20.00 \$		

**AVIS IMPORTANT :** Le motoneigiste qui désire annuler la protection d'assurance responsabilité civile parce qu'il en détient déjà une d'un autre assureur devra faire lui-même la demande de remboursement auprès du groupe Maxneige à l'aide du formulaire inclus avec le droit d'accès.

De cette façon, nous nous assurons que tous les membres seront assurés et nous donnons le libre choix au motoneigiste de demander un remboursement par la suite s'il préfère conserver son assureur actuel.

**POUR TOUTE INFORMATION ADDITIONNELLE :**

➤ Réal Camiré : 819-358-6546



C.P. 1931, Warwick, QC J0A 1M0